



REGLEMENT INTERIEUR

ACCES AU TERRAIN

1. Seul le matériel fourni par PEP BALL 417 est accepté, exception faite des lanceurs et autre matériel de protection sous accord de l'association.
2. il sera demandé à chaque joueur de signer une acceptation de ce REGLEMENT INTERIEUR avant de débiter la partie.
3. PEP BALL 417 se réserve le droit de demander à ces cotisants journaliers leurs cartes d'identité.
4. Chaque joueur déclare être en bonne condition morale et physique pour pratiquer le paintball. Un certificat médical est fortement conseillé.
5. une autorisation parentale est exigée (signé des deux parents ou tuteurs) ainsi qu'un certificat médical pour les 16-18 ans.
6. Chaque joueur devra prévoir une tenue adaptée à la pratique du paintball : chaussures adéquates pour se déplacer sportivement, vêtement adaptés, etc.
7. Bien que la peinture des billes soit lavable à l'eau, les conditions de jeu sur terrain accidenté, PEP BALL 417 ne serait être tenu pour responsable de la dégradation ou salissure des vêtements des joueurs ou spectateurs durant la prestation de jeu.
8. Les personnes ne pratiquant pas l'activité sont priées de ne pas gêner le déroulement de celle-ci et de rester dans les zones qui leur sont prévu à cet effet (zone sécurisé ou port d'un masque de protection). Les chiens doivent être tenus en laisse.
9. il est formellement interdit aux joueurs de tirer sur les zones sécurisées et au public de rentrer sur la zone de jeu sans protection.
10. PEP BALL 417 décline toute responsabilité pour vos affaires personnelles déposées sur le site, à l'intérieur ou extérieur des véhicules ainsi que sur les parkings ou a proximité.
11. La consommation excessive d'alcool n'est pas acceptée avant de jouer. Le taux d'alcoolémie maximum accepté est identique à celui en vigueur pour le code de la route.
12. Les très jeunes spectateurs doivent rester, bien sur, sous la surveillance des parents, ceux-ci devront veiller à ce qu'ils ne ramassent, ni n'ingèrent des billes de peinture. Et ne rentrent pas sur le terrain de jeu.

SECURITE

1. Toutes les personnes s'engagent à respecter les **consignes de sécurité** qui sont données par le personnel pendant le briefing de départ. Ceci pendant toute la durée de l'activité.

En particulier :

- Port du masque obligatoire sur la zone de jeu
 - Interdiction de tirer sur une personne à moins de 7 mètres
 - Mettre le bouchon du canon avant de quitter la zone de jeu et en cas d'arrêt de jeu (3 coups de sifflet).
 - ne jamais tirer vers les zones de sécurité ou vers des personnes civiles.
2. PEP BALL 417 n'assume aucune responsabilité des personnes en cas d'accident corporel survenu sur le site en attente ou en phase de jeu. Il est conseillé d'avoir sa propre assurance (RC) et des effets personnels.
 3. PEP BALL 417 se réserve le droit de porter plainte contre une personne se trouvant accidentée suite au non-respect des consignes de sécurité.

A - port du masque obligatoire sur la zone de jeu

B - Interdiction de tirer vers les zones de sécurité ou vers des zones non visibles de tir (Être sûr que l'on tire sur une personne qui est en phase de jeu)

C - interdiction de tirer à moins de 7.00 m sur une personne

D - mettre le bouchon de canon + le cran de sécurité avant de quitter la zone de jeu et en cas d'arrêt de jeu (3 coups de sifflet)

E - les joueurs sont sous les ordres de l'arbitre et doivent respecter les consignes de celui-ci sous peine d'expulsion du terrain.

F - Seules les billes de PEP BALL 417 peuvent être utilisées ou suite à l'accord de l'arbitre pour autres billes après vérification.

3. PEP BALL 417 est assuré en responsabilité civile auprès de Smacl assurances.

Les personnes de moins de 16 - 18 ans devront apporter une attestation d'assurance responsabilité civile individuel de leurs parents ou tuteur.

SANCTIONS

PEP BALL 417 se réserve le droit d'exclure ou de porter devant les tribunaux toute personne ne respectant pas les consignes de sécurité, les indications des arbitres, le présent règlement dans sa globalité ainsi que toutes violences pendant l'activité ou sur les sites de paintball. Elle ne pourra prétendre à aucun type de remboursement quel qu'il soit.

ACCEPTATION DU REGLEMENT

L'accès aux cotisations journalières de PEP BALL 417 entraîne l'acceptation du présent règlement intérieur (signature sur cette fiche)

Il implique aussi l'acceptation des risques liés à cette activité. Toute personne qui viendrait à se blesser en enfreignant les principes de bases de sécurité ne pourrait tenir pour responsable PEP BALL 417 et ses membres.

Il implique aussi que toute responsabilité du ou des propriétaires des terrains et ni la mairie du lieu de l'activité ne seront tenu pour responsable pour tout accident ou vol et autre....

ACCEPTATION DU REGLEMENT

1 - Je déclare avoir pris connaissance du REGLEMENT INTERIEUR de PEP BALL 417 et m'engage à le respecter.

En particulier :

- Obligation de porter le masque en permanence sur l'aire de jeu.
- Distance minimale de tirs de 7 mètres
- Chaque participant demeure responsable de ses actes au regard des articles 1382 et suivants du code civil. Le non respect de ces règles peut entraîner une sanction telle que l'exclusion.

2 - Le paintball est un loisir intensif et nécessite de bonnes conditions physiques.

Je déclare être physiquement apte à pratiquer le paintball (un certificat médical est fortement conseillé)

Je suis informé que l'association PEP BALL 417 ainsi que ces membres sont assurées en responsabilité civile à la Smacl Assurances, et que toute personne et sujet à sa propre responsabilité individuel en cas de blessure corporel, en cas d'accident vers autrui. Et que PEP BALL 417 ne serra tenue comme responsable, encas de blessure ou d'accident survenue sur sont terrain, les joueurs joue à titre personnel et engage leur propre responsabilité.

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Adresse :

N° de tél. :

Date : / /

Signature(s)
(Précédée de la mention « lu et approuvé »)



Association PEP BALL 417, à but non lucratif, loi de 1901

Imprimé par nos soins, ne pas jeter sur la voie public